



Charte établissement

Les 3 niveaux sont cumulatifs

Niveau 1 = Engagement dans la démarche

- La mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant au moins un projet, est explicitement inscrite dans le projet d'établissement adopté par le conseil d'école ou le conseil d'administration d'établissement ;
- la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif) articulé avec des contenus disciplinaires. Elle s'appuie sur l'évaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD pour valoriser leurs initiatives et identifier leurs compétences citoyennes ;
- les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement ;
- le ou les projets concernent au moins un « Objectif Développement Durable » ;
- au moins un partenaire extérieur à l'établissement est associé à ce ou ces projets ;
- le chef d'établissement a nommé un « référent EDD » parmi les membres du personnel ;
- la démarche s'appuie également sur des éco-délégués, représentants des élèves, force de propositions dans le domaine du développement durable.

Niveau 2 = Approfondissement de la démarche

- Un comité de pilotage intercatégoriel de l'EDD est créé, qui définit, actualise et coordonne un plan d'action de l'école ou de l'établissement, évalué chaque année ;
- plusieurs catégories de personnels sont impliquées dans la démarche (personnels de gestion, entretien, enseignement, vie scolaire) ;
- le plus grand nombre des élèves est investi dans le plan d'action ;
- les éco-délégués de classe et d'établissement sont identifiés et acteurs dans les instances ;
- les parents d'élèves peuvent être sollicités ;
- la démarche s'appuie sur un projet de formation pluriannuel des personnels engagés, tant sur le plan technique que sur le plan éducatif ou disciplinaire ;
- plusieurs projets éducatifs sont concernés et évoquent plusieurs ODD ;
- le partenariat est diversifié, consolidé et débouche sur des réalisations communes fondées sur le partage d'une même culture et l'ouverture sur le monde ;
- les actions menées sont valorisées et publiées par des canaux de communication interne (via le site de l'établissement, avec mention de la démarche et du référent) et externe à l'établissement ;
- un bilan annuel est réalisé par ce comité de pilotage EDD.

Niveau 3 = Expertise

- Le fonctionnement de l'établissement est modifié : la gestion de l'établissement repose sur une application concrète du développement durable — fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets et recyclage, maintenance et nettoyage, solidarité internationale, cohésion de la communauté éducative, etc. — en liaison avec les enseignements et avec un protocole partagé d'évaluation ;
- un projet de déploiement pluriannuel est mis en place en couvrant un plus grand nombre d'Objectifs Développement Durable (Agenda 2030) ;

- les élèves et particulièrement les éco-délégués, sont engagés avec tous les personnels dans des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs, d'autres établissements... ;
- tous les élèves de l'établissement sont impliqués dans l'EDD au cours de leur scolarité dans l'établissement ;
- la démarche d'établissement est déployée vers l'extérieur, non seulement pour valoriser l'action d'établissement, mais aussi pour la partager ;
- la démarche E3D renforce de manière tangible la coopération avec les acteurs locaux — collectivités territoriales, associations, entreprises, etc. —, les acteurs européens et internationaux, partenaires de l'académie, par une meilleure connaissance des réalités sociales, économiques, environnementales, locales et mondiales ;
- une stratégie de pérennisation de la démarche est mise en place afin d'assurer la pérennité et la continuité des projets (élaboration d'une charte, modification du règlement intérieur, etc.).